



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis No 09/2017
au Conseil communal

**Demande de crédit extrabudgétaire de
CHF 350'000.00 relatif à la réfection de la
toiture, la création d'une nouvelle fosse à
lisier et l'aménagement d'une fumière au
chalet d'alpage La Pile-Dessus**

Responsable du dossier : *Philippe Bovet, Municipal*

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Exposé des motifs

Des améliorations structurelles ont déjà été réalisées sur les alpages des Coppettes (approvisionnement en eau) et de la Givrine (transformation et agrandissement du chalet, fromagerie) en 2012.

De même, la construction d'une fosse à purin de 200 m³ avec aménagements extérieurs ont été réalisés en 2013 à La Baronne. Ils se sont poursuivis en 2014 avec la réfection de la toiture du chalet.

Le calendrier des améliorations structurelles, réalisé par le bureau d'agronomie Jean-Bruno et Lucas Wettstein, se poursuit et le tour est venu aujourd'hui d'entreprendre les travaux d'entretien à l'alpage de La Pile-Dessus, situé territorialement sur la commune de St-Cergue, à proximité de La Cure.

La réfection de la toiture du chalet, la création d'une fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière sont les plats de consistance que nous vous proposons aujourd'hui au menu de l'entretien de notre patrimoine.

Un plan d'exploitation a été réalisé sur l'alpage de la Pile-Dessus. Grâce à ce rapport et à une visite aux amodiataires en juin 2011, une analyse préalable a été effectuée. Le 25 septembre 2014, une expertise fédérale et cantonale a eu lieu sur l'alpage de la Pile-Dessus afin de préciser les travaux à entreprendre et de déterminer si ces travaux étaient subventionnables.

A la suite de cette expertise, la priorité a été donnée à la rénovation de la toiture du chalet, à la construction d'une fosse à purin et fumière ainsi qu'à l'aménagement d'une installation de traite à l'intérieur de l'étable, cette dernière étant financée par l'amodiataire.

Réfection de la toiture



Pan sud-est de la toiture

La toiture du chalet récolte les eaux de pluie et alimente une citerne située au nord.

Elle présente des signes de fatigue et des fuites ont été constatées tout au long de ces dernières années. Lors de la « Tournée quinquennale des alpages » en septembre 2015, les membres du Conseil communal présents ont pu se rendre compte in situ et de visu de la vétusté du toit.

Aujourd'hui, la charpente est encore en grande partie saine. Cependant et afin d'éviter tout dégât supplémentaire sur cette dernière, la Municipalité a décidé de faire une réfection complète et de remplacer la couverture actuelle par la pose d'une couverture en aluminium brun de type « Prefalz Stucco » de 0.7 mm d'épaisseur.

Ce type de couverture assure à long terme l'état optimum du toit. Il n'y a pas d'entretien de peinture à faire et cette matière, de couleur brune, offre à l'ensemble du toit une allure discrète qui respecte les exigences du Service du Développement Territorial (SDT). De plus, des travaux de remise en état des éléments boisés doivent impérativement être entrepris. Finalement, l'installation obligatoire d'un échafaudage est également prévue.

Fosse à purin, fumière et accès



Arrivée des parcs menant à la traite nécessitant d'être endurcie



Fumier



Le calcul des besoins en volume de fosse fait apparaître la nécessité de construire un volume de 60 m³.

Sur recommandation de la division des Améliorations foncières et en concertation avec M. Charles Hauswirth, ingénieur civil, nous avons projeté une fosse ayant un coefficient de forme optimal, ce qui, par rapport au volume calculé au départ, engendre une augmentation de 20% du volume à construire.

Toutefois, cette plus-value augmente l'autonomie de stockage de l'ouvrage, ce qui permet une plus grande souplesse d'utilisation des engrais de ferme.

Le coût total des travaux prévus s'élève, à CHF 130'00.00 TTC. Ce montant comprend la construction d'une fosse de 72 m³, d'une fumière de 32 m², des raccordements au chalet, ainsi que d'une aire d'attente bétonnée.

Le coût de la nouvelle fosse uniquement s'élève à CHF 60'000.00. La roche mère étant apparente à quelques mètres au sud de l'emplacement prévu pour cet ouvrage, le devis comprend une plus-value de CHF 21'000.00 pour la creuse dans le rocher au Montabert ainsi que le concassage des matériaux.

Les abords immédiats menant à la salle de traite doivent également être endurcis. A l'heure actuelle, les vaches doivent passer par un chemin boueux avant d'atteindre l'étable. Il s'agira de décaper la couche de terre sur une trentaine de centimètres et de poser une couche de tout-venant sur une surface totale de 425 m².

Création d'une installation de traite



Etable actuelle

Actuellement, la traite s'effectue à l'étable. A la demande de l'exploitant, un projet d'aménagement d'une salle de traite à l'intérieur du chalet a été devisé. Le coût de ce projet s'élève à CHF 100'000.00. L'intégralité de cette somme sera financée par les amodiataires actuels, MM. Luc et Michaël Kilchenmann. Ces derniers attendent depuis de nombreuses années de pouvoir réaliser leur projet et de bénéficier d'un outil de travail adapté aux besoins d'une exploitation moderne et fonctionnelle. La salle de traite ne pourra être réalisée qu'une fois les travaux de la fosse effectués.

Coût des travaux

1. Toiture

Montage et démontage des échafaudages	CHF	7'612.00
Travaux de charpente	CHF	38'986.00
Couverture	CHF	141'500.00
TOTAL TOITURE TTC	CHF	188'098.00

2. Nouvelle fosse à purin et fumière

<i>Maçonnerie – B.A.</i>		
Installation de chantier	CHF	8'000.00
Nouvelle fosse à purin	CHF	59'464.00
Préfosse et caniveau à lisier flottant	CHF	12'807.00
Mise hors service ancienne fosse (40 m3)	CHF	6'558.00
Équipement divers (dallages EU)	CHF	18'713.00
Escompte - 1%	CHF	-1'034.00
Rabais - 2%	CHF	-2'111.00
Total maçonnerie - B.A.	CHF	102'397.00

<i>Ouvrages métalliques</i>		
Grille caillebotis et seuil caniveau	CHF	1'478.00
Transport	CHF	220.00
Total ouvrages métalliques	CHF	1'698.00

<i>Mandataires-frais divers</i>		
Ingénieur civil	CHF	9'259.00
Géomètre	CHF	925.00
Autorisations, taxes et frais	CHF	6'482.00
Total mandataires-frais divers	CHF	16'666.00

TOTAL NOUVELLE FOSSE A PURIN ET FUMIERE HT CHF **120'761.00**

TOTAL NOUVELLE FOSSE A PURIN ET FUMIERE TTC CHF **130'422.00**

3. Aménagements extérieurs

Assainissement des accès à la salle de traite HT CHF 9'600.00

TOTAL AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS TTC CHF **10'368.00**

DIVERS ET IMPREVUS CHF **21'112.00**

TOTAL TOITURE, FOSSE A PURIN, AMENAGEMENTS EXTERIEURS, DIVERS ET IMPREVUS	TTC	CHF	350'000.00
--	------------	------------	-------------------

La Municipalité a décidé de répartir les travaux sur deux ans, conformément au plan d'investissements de la législature 2016-2021 :

1^{ère} étape en 2017

La priorité est mise sur la fosse à purin et la fumière étant donné qu'elles sont liées à l'installation de la salle de traite. Ces travaux sont estimés à CHF 150'000.00.

2^{ème} étape en 2018

Au printemps, dès la fonte des neiges, les travaux de la toiture seront entrepris de façon à gêner le moins possible l'exploitation agricole. Ces travaux sont estimés à CHF 200'000.00.

Subventions

Un préavis de principe sur le subventionnement de réfection du toit a été accordé pour un montant de l'ordre de CHF 88'000.00 au total. Il est de CHF 18'600.00 pour la fosse à purin. Le montant exact de ces contributions sera déterminé à réception du dossier définitif et sous les réserves d'usage et sans aucun engagement des autorités de décision qui demeurent entièrement libre d'accorder ou de refuser les aides sollicitées. Les subventions ne sont accordées que dans la limite des ressources financières de l'Etat.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 09/2017 relatif à la réfection de la toiture, la création d'une nouvelle fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage La Pile-Dessus,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mercredi 29 mars 2017,

décide

- d'adopter le préavis municipal no 09/2017 relatif à la réfection de la toiture, la création d'une nouvelle fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage La Pile-Dessus,**
- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 350'000.00,**
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux conditions les meilleures,**
- d'amortir cet objet sur trente ans au maximum dès l'année suivant le fin des travaux.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du mardi 14 février 2017, pour être soumis l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick

The seal of the Municipality of Givrins is circular with the text 'MUNICIPALITE DE GIVRINS' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'.